

# Conseil communal de Lausanne

---

**Initiative :** postulat

**Titre :** Soutenons la SCCL et nos commerçants !

**Initiant-e(-s) :** Anouck Saugy

---

**Dans un contexte de profonde mutation de la Ville, le présent postulat invite la Municipalité à modifier sa politique d'indemnisation financière lorsque des travaux sur le domaine public affectent de manière non négligeable les commerçants lausannois et à soutenir l'initiative privée de la Société coopérative des commerçants lausannois**

La Ville de Lausanne connaît depuis plusieurs années maintenant des changements de grande ampleur. Rénovation du Grand-Pont, agrandissement de la gare, Métamorphose, nouveau tram T1, la liste est longue. Ces transformations, aussi positives soient-elles pour les habitants ou les commerçants lausannois, s'accompagnent également d'un lot d'inconvénients et d'incertitudes non négligeables notamment pour les commerçants.

En effet, les divers et longs travaux sur le domaine public ont un impact négatif direct sur la marche des affaires des petites comme des grandes enseignes riveraines, mettant parfois en péril leur survie. Chiffres d'affaires en nette baisse, magasins difficiles d'accès, suppression de places de parc, bruit et poussière rendent le quotidien des commerçants particulièrement pénible, en particulier lors de travaux de longue durée.

A ce jour, certaines villes en Suisse, comme à l'étranger, prévoient sous réserve de certaines conditions, une indemnisation financière au cas par cas lorsque des travaux donnent lieu à un dommage considérable. A Lausanne, la position de la Ville a jusqu'ici toujours consisté à refuser toute indemnisation. En effet, la politique menée par la Municipalité consiste en premier lieu à mener une campagne d'information et à entamer des discussions avec les commerces directement concernés. Ce n'est que lorsque la Ville de Lausanne impose temporairement une fermeture du commerce, comme cela a été le cas pour le Grand-Pont pendant quelques semaines, que la Municipalité entre en matière pour octroyer une indemnité financière calculée sur la base des loyers, des charges incompressibles ainsi que sur une estimation de la perte commerciale négociées par les parties.

Sur la base de ce qui précède, et bien que des mesures d'accompagnements soient déjà mises en place dans le but d'atténuer les perturbations sur le domaine public, ces mesures s'avèrent selon nous clairement insuffisantes notamment dans le cadre de la profonde mutation que connaît Lausanne actuellement et il devient aujourd'hui indispensable que la Ville soutienne financièrement les commerçants qui en font la demande lorsque des travaux lourds et de longue durée affectent directement leur activité.

En 2013, Guy Gaudard (PLR) avait déposé une motion, transformée ensuite en postulat, visant à la création d'un fonds d'aide aux commerçants destiné à exclure les risques de licenciement en cas de travaux et proposant divers mécanismes pour financer ce fonds parmi lesquelles l'affectation d'une quote-part en pourcents qui serait systématiquement prévue dans chaque préavis de la Municipalité sollicitant un crédit d'ouvrage. Dans sa réponse la même année, la Municipalité avait décidé de ne pas entrer en matière en justifiant notamment que l'intérêt public qui commande les travaux l'emporte sur les règles posées par le droit civil dans les rapports entre voisins.

Plus récemment, le Conseil communal, lors de sa séance du 14 mars 2023, a témoigné de son soutien en faveur des commerçants en votant les deux résolutions suivantes : « *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité soutienne les commerçants lausannois lors*

# Conseil communal de Lausanne

---

*de travaux sur le domaine public » et « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité assouplisse les critères permettant aux commerçants lausannois de prétendre à une indemnité en cas de nuisances importantes subies du fait de travaux sur le domaine public ».* Ceci démontre sans équivoque le souhait du Conseil communal de se pencher une nouvelle fois sur le sujet et c'est dans ce cadre-là que la postulante, au nom du Groupe PLR a entamé des discussions avec la société des commerçants lausannois (ci-après : « SCCL »).

La SCCL œuvre depuis plus de 124 ans pour la défense du commerce de détail en Ville de Lausanne. Forte de plus de 370 membres, la SCCL joue un rôle essentiel dans les milieux économiques et politiques de la Ville. Consciente qu'un véritable soutien aux commerçants lausannois ne peut être mis en place uniquement par la Municipalité, la SCCL envisage aujourd'hui la création d'un fonds dont les commerçants lausannois membres pourraient bénéficier, sous réserve de conditions bien précises, lorsque des travaux importants réalisés sur le domaine public auraient un impact considérable sur la marche de leurs affaires.

Une telle démarche privée ne peut être que félicitée et c'est dans ce cadre-là que la postulante et le Groupe PLR demande à la Ville ce qu'elle envisage de mettre en place en contrepartie pour prendre soin de nos commerçants.

Vous trouverez en annexe une lettre d'intention de la SCCL qui souhaite aujourd'hui entamer des discussions avec la Ville dans le cadre du dépôt du présent postulat et de la mise en place de leur initiative privée. On peut ainsi se poser la question suivante : Comment aider ceux qui aide ? A titre d'exemple, on pourrait envisager que Lausanne crée un fonds similaire ou encore soutienne ponctuellement toutes sociétés de commerçants ou associations qui mettraient en place une initiative similaire. D'autres pistes peuvent également être envisagées, la postulante ainsi que la SCCL étant ouverts à diverses propositions. Sur cette base, la Municipalité a désormais les cartes en main pour changer le futur des commerçants lausannois.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

- Soutenir l'initiative privée mise en place par la SCCL ou toute initiative similaire d'une autre association de commerçants ;
- Entamer des discussions avec la SCCL en vue de la création d'un partenariat ;
- Assouplir les critères permettant aux commerçants de prétendre à une indemnité financière ;
- Enfin, le cas échéant, indemniser les commerçants directement affectés de manière significative par des travaux de longue durée sur la voie publique qui en feraient la demande.

Lausanne, le 26 septembre 2023

Signataire(s) :

Anouck Saugy

-----

*l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :  
directement à la Municipalité pour étude et rapport préavis*



**LAUSANNE**  
c'est mon choix!

A l'attention de la Municipalité  
Hôtel de Ville  
Place de la Palud 2  
Case postale 6904  
Lausanne

Lausanne, le 19 septembre 2023

### **Soutien aux commerçants lausannois – Postulat Saugy**

Madame, Monsieur,

Par la présente, la Société coopérative des commerçants lausannois (ci-après : « SCCL ») s'engage à entamer des discussions avec la Municipalité de Lausanne dans le cadre du dépôt du postulat de Madame Anouck Saugy intitulé « Soutenons la SCCL et nos commerçants ! ».

Consciente qu'un véritable soutien financier aux commerçants lausannois ne peut être mis en place uniquement par la Municipalité, la SCCL souhaite aujourd'hui créer un partenariat unique avec la Ville de Lausanne en vue de venir en aide aux commerçants lausannois impactés par des changements de grande ampleur sur le domaine public.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la SCCL,

Anne-Lise Noz  
Présidente

Filippo Botticini  
Vice-Président